



Harcelement moral au travail

Par **eric13**, le **20/03/2011** à **21:27**

Bonjour,

Je suis employée dans la société depuis plus de 5 ans et depuis 8 mois (date d'entrée en fonction de ma supérieure, qui était un simple agent comme moi auparavant dans le même service) je suis victime de harcèlement moral de sa part. Lors de mon entretien annuel d'évaluation l'an dernier il m'a été reproché de mettre une mauvaise ambiance de la service, d'avoir une mauvaise mentalité, d'être personnelle, de ne pas traiter assez de dossiers alors qu'aucun quota ne m'est imposée. elle ne cesse de me critiquer dans mon dos.

il y a une semaine j'ai été convoqué à son bureau pour m'entendre dire qu'elle en avait marre de mon "mauvais esprit" et qu'à partir de ce jour je devrais justifier de mon travail entre 15h30 et 16h30 car selon ses statistiques j'effectue le travail d'une personne qui part à 15h30. il faut savoir qu'aucun quota n'est demandé et que si l'on regarde les statistiques je suis dans la moyenne du service, même plus.

elle me reproche de ne pas assez travailler donc pour mieux m'enfoncer elle m'a redonné un lourd travail à faire (qui auparavant était réparti entre employés) et sans aucune explication.

elle m'accuse d'effectuer un "tri" des dossiers à traiter alors que c'est faux, je lui ai demandé quelles preuves as-tu ? aucune réponse. elle a terminé l'entretien en me disant "prends le comme tu veux".

elle se permet même de venir me déranger lorsque je suis au téléphone avec un client : pour savoir qui c'est et le but de l'appel.

malheureusement je ne suis pas sa 1ère victime, il y a une personne de mon service qui est partie en dépression et qui ne compte jamais revenir tant que la supérieure est là. Une autre employée est aussi partie en dépression mais après avoir été à la médecine du travail et au psy (de nombreux arrêts maladie successifs) elle est revenue sous condition d'aménagement du travail et arrêts des pressions psychologiques.

Ayant prochainement l'entretien annuel d'évaluation puis-je y aller avec un dictaphone pour enregistrer l'entretien ? dans le cadre professionnel il me semble qu'un enregistrement puisse être une preuve recevable.

j'envisage d'aller à la médecine du travail et éventuellement chez un psy car cela me pèse de plus en plus.

Dois je avertir mon employeur du harcèlement subi ? si oui et si le harcèlement moral se poursuit que dois je faire ? allez au prud'hommes ?

Par **P.M.**, le **21/03/2011** à **00:05**

Bonjour,

En tout cas, vous n'avez pas le droit d'enregistrer un entretien à l'insu de votre interlocutrice...

Si vous avez d'autres preuves et qu'il ne soit pas au courant, vous pourriez effectivement prévenir l'employeur...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise mais je pense que ce serait bien aussi d'en parler avec le Médecin du Travail...